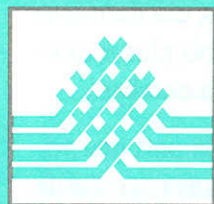


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département des Salaires et des Conventions Salariales

Numéro 376 - 29 octobre 1993

LES GAINS DES SALARIÉS EN AVRIL 1993

En avril 1993, le gain moyen mensuel brut d'un salarié, primes mensuelles comprises, s'élève à 10 996 F. En moyenne un ouvrier gagne 8 176 F, un employé 8 874 F, un agent de maîtrise, un technicien, un dessinateur 12 122 F et un cadre 22 174 F.

Les primes mensuelles constituent 6,7 % du montant brut de la paye. Les hommes gagnent 27,5% de plus que les femmes.

D'octobre 1992 à avril 1993, le gain moyen mensuel brut augmente de 0,8 %.

Les hiérarchies salariales varient peu.

Les employés gagnent en moyenne 1,1 fois le salaire ouvrier. Leur rémunération reste toutefois inférieure à celle des ouvriers dans certains secteurs comme la chimie de base et la production de pétrole. Dans ces secteurs, les rémunérations ouvrières sont plus élevées en raison des conditions de travail et des primes qui en découlent (travail de nuit, travail en équipes); c'est le cas également dans les secteurs où

la distinction ouvrier-employé est moins nette comme dans le commerce de détail alimentaire ou les cafés, hôtels, restaurants.

Les agents de maîtrise, les techniciens et les dessinateurs gagnent une fois et demi le salaire des ouvriers. Les cadres gagnent en moyenne 2,7 fois le salaire des ouvriers et toujours beaucoup plus dans les secteurs à faible proportion d'ouvriers qualifiés. C'est notamment le cas dans l'industrie du textile et de l'habillement où les

Tableau 1
Gain moyen mensuel brut, primes mensuelles comprises,
par catégorie professionnelle et par sexe en avril 1993

En Francs

Catégorie professionnelle	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers	8 531	6 964	8 176
Employés	9 377	8 569	8 874
Agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs	12 443	11 272	12 122
Cadres	23 180	18 440	22 174
Ensemble	11 862	9 301	10 996

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

cadres perçoivent 3,5 fois le gain moyen ouvrier. Dans les secteurs à main-d'oeuvre plus qualifiée (imprimerie, presse, édition; production de pétrole et de gaz naturel; assurances) l'écart reste moindre (entre 2,2 et 2,4 fois).

Les hommes gagnent 27,5 % de plus que les femmes. L'écart entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes semble accuser une légère diminution (- 0,7 point par rapport à avril 92). La différence de structure par catégorie professionnelle entre les hommes et les femmes, ainsi que les différences de postes occupés à l'intérieur de chaque catégorie expliquent une grande partie de cet écart.

Les grands établissements payent mieux que les petits.

En moyenne, les salariés des établissements de 500 salariés et plus gagnent 17,8 % de plus que ceux des établissements de 11 à 49 salariés. Si cet effet « taille » est sensible chez les ouvriers, (17 %), il l'est beaucoup moins chez les cadres (3,5 %). De plus, ce sont les cadres travaillant dans les établissements de 200 à 499 salariés qui gagnent le plus: leur gain moyen dépasse de 1,7 % le gain de ceux qui travaillent dans des établissements de taille supérieure.

On peut avancer deux explications à cette faible amplitude des gains des cadres selon la taille de l'établissement. D'une part, à la différence des grands établissements, les établissements de petite et moyenne taille offrent moins de possibilités de carrière à leurs cadres et donc compensent par des salaires plus attractifs. D'autre part, les petits établissements exigent

souvent de leurs cadres une plus grande polyvalence qui les rend plus indispensables à la bonne marche de l'entreprise qui peut donc chercher à les stabiliser par des compensations salariales.

Les primes mensuelles représentent 6,7 % du montant brut de la paye en avril 1993.

La part des primes mensuelles demeure la plus importante pour les ouvriers (8,6 %) et la plus faible pour les cadres (3,8 %) alors que ce sont toujours les ouvriers qui bénéficient le moins des primes non

mensuelles (2,0 %) et les cadres le plus (6,6 %). Si la part des primes non mensuelles est toujours plus forte chez les cadres, ces dernières sont près de deux fois plus importantes en avril qu'en octobre.

Pour les cadres, la part des primes non-mensuelles a progressé de 0,6 point par rapport à l'année précédente.

La rémunération pour heures supplémentaires représente 2,2 % du montant brut de la paye pour les ouvriers, soit une diminution de 0,3 point par rapport à l'année précédente.

G. CASTEL.

Tableau 2
Gain moyen mensuel brut par catégorie professionnelle et par taille d'établissement, en avril 1993

En Francs

Catégorie professionnelle	Etablissements employant			
	de 11 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus
Ouvriers	7 927	7 810	8 258	9 276
Employés	8 635	8 638	9 022	9 629
Agents de maîtrise	11 588	11 835	12 234	12 865
Cadres	21 793	21 964	22 939	22 550
Ensemble	10 523	10 533	11 232	12 392

Tableau 3
Structure du montant brut de la paye par catégorie professionnelle en avril 1993

En pourcentage

Catégorie professionnelle	Salaires de base	Rémunération pour heures supplém.	Primes mensuelles	Autres primes	Total
Ouvriers	87,2	2,2	8,6	2,0	100,0
Employés	90,2	1,0	6,1	2,7	100,0
Agents de maîtrise	88,2	1,2	8,0	2,6	100,0
Cadres	89,5	0,1	3,8	6,6	100,0
Ensemble	88,6	1,2	6,7	3,5	100,0

Tableau 4
Evolution des gains moyens mensuels bruts entre octobre 1992 et avril 1993 (*)

ACTIVITES ECONOMIQUES N.A.P., niveau 40 et 100 (1)	Taux en %				
	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, techniciens	Cadres	Ensemble
T 02 Industrie de la viande et du lait	0,7	2,2	0,5	2,1	1,1
T 03 Industrie des autres produits alimentaires	0,5	1,0	-0,1	-0,2	0,4
T 05 Production de pétrole et de gaz naturel	0,3	-1,9	0,3	2,4	0,4
T 07 Production de minerais et métaux ferreux première transformation de l'acier	3,1	1,8	2,4	0,3	2,5
T 08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	1,4	1,4	2,3	-2,4	0,9
T 09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	0,6	2,4	1,8	1,6	1,1
T 10 Industrie du verre	0,5	1,4	0,0	2,3	0,8
T 11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	1,4	1,3	1,2	1,7	1,4
T 12 Parachimie et industrie pharmaceutique	2,2	1,7	2,5	1,5	1,9
dont : Parachimie - 18 -	1,3	0,8	2,0	2,0	1,5
Industrie pharmaceutique - 19 -	3,8	3,0	2,9	1,0	2,5
T 13 Fonderie et travail des métaux	-0,2	0,3	0,2	0,7	0,0
T 14 Construction mécanique	0,2	1,2	0,6	1,9	0,7
T 15 Construction électrique et électronique	-0,3	2,4	0,7	2,2	1,0
T 16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	2,6	-0,1	1,7	3,1	2,2
T 17 Construction navale et aéronautique, armement	-1,9	0,0	-0,9	1,8	-0,6
T 18 Industrie du textile et de l'habillement	-0,6	0,3	-0,8	-1,2	-0,6
dont : Industrie textile -44 -	-0,5	-0,2	-0,5	-2,2	-0,7
Industrie de l'habillement - 47 -	-0,8	0,9	-1,4	0,3	-0,4
T 19 Industrie du cuir et de la chaussure	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 20 Bois, meubles, industries diverses	0,1	1,8	-0,2	0,6	0,3
dont : Travail mécanique du bois -48 -	-0,6	-0,5	-2,2	1,0	-0,5
Industrie de l'ameublement -49 -	-0,5	5,6	-0,2	3,4	0,7
T 21 Industrie du papier et du carton	1,1	0,6	1,3	2,3	1,2
T 22 Imprimerie, presse, édition	0,3	0,1	1,6	0,9	0,5
T 23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques.....	0,9	2,9	4,5	0,7	1,6
dont : Industrie du caoutchouc -52 -	0,4	7,8	8,6	2,8	3,1
Transformation des matières plastiques -53 -	1,1	0,4	0,8	0,0	0,8
T 24 Bâtiment, génie civil et agricole	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 25 Commerce de gros alimentaire	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 26 Commerce de gros non alimentaire	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 27 Commerce de détail alimentaire	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 28 Commerce de détail non alimentaire	0,7	-1,0	-0,5	-1,4	-0,8
T 29 Réparation et commerce de l'automobile	0,6	-0,4	-0,3	-1,3	-0,1
T 30 Hôtels, cafés, restaurants	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 31 Transports non compris S.N.C.F. et R.A.T.P.	1,0	1,8	1,6	1,7	1,4
T 33 Services marchands rendus principalement aux entreprises (2)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
T 36 Assurances	-0,3	1,9	1,2	2,6	2,1
T 37 Organismes financiers	-1,8	2,8	2,0	1,8	2,5
REGROUPEMENTS :					
U 02 Industries agricoles et alimentaires	0,6	1,4	0,1	0,6	0,7
U 04 Industries des biens intermédiaires	0,7	1,4	1,8	1,1	1,0
U 05 Industries des biens d'équipement	0,6	1,3	0,5	2,2	1,0
U 06 Industries des biens de consommation courante	0,2	0,9	0,9	0,7	0,5
U 07 Bâtiment, génie civil et agricole	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
U 08 Commerces	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
U 10 Services marchands	-1,0	0,9	2,2	0,3	0,4
U 12 Assurances	-0,3	1,9	1,2	2,6	2,1
U 13 Organismes financiers	-1,8	2,8	2,0	1,8	2,5
U 02 à U 06 Industrie non compris le bâtiment	0,5	1,2	0,9	1,4	0,8
U 02 à U 07 Industrie y compris le bâtiment	0,2	1,2	0,7	1,2	0,6
U 08 à U 14 Tertiaire	-0,1	1,5	1,3	0,8	0,9
U 10 à U 14 Services	-0,8	1,7	1,3	0,7	0,8
U 02 à U 14 Ensemble des secteurs marchands non agricoles	0,1	1,4	1,0	0,9	0,8

(1) - Le numéro entre tirets correspond au niveau 100 de la N.A.P. 73 (Nomenclature d'activités et de produits de 1973).

(2) - Non compris le travail temporaire, N.A.P.73 : 77.7

n.s. - Non significatif.

(*) - Ces évolutions, calculées à champ constant sur deux enquêtes successives, peuvent différer de celles calculées à partir des gains en niveau qui sont obtenus sur l'ensemble des répondants à une enquête.

Tableau 5

Gains moyens mensuels bruts en avril 1993 selon la catégorie professionnelle et l'activité économique

En francs

ACTIVITES ECONOMIQUES N.A.P., niveau 40 et 100 (1)	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, techniciens	Cadres	Ensemble
T 02 Industrie de la viande et du lait	7 761	8 319	11 460	21 232	9 433
T 03 Industrie des autres produits alimentaires	8 352	8 841	12 597	22 839	10 313
T 05 Production de pétrole et de gaz naturel	11 792	11 745	15 212	28 051	17 581
T 07 Production de minerais et métaux ferreux. première transformation de l'acier	9 280	10 036	11 949	25 349	11 214
T 08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	9 262	10 181	13 167	27 424	11 663
T 09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	8 282	9 637	12 644	23 197	10 532
T 10 Industrie du verre	9 082	9 171	13 319	25 298	10 924
T 11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	10 560	10 262	13 887	26 735	13 575
T 12 Parachimie et industrie pharmaceutique	9 079	9 671	12 990	23 947	13 456
dont : Parachimie - 18 -	8 975	9 491	13 229	24 763	13 117
Industrie pharmaceutique -19 -	9 248	9 951	12 773	23 192	13 912
T 13 Fonderie et travail des métaux	8 241	9 438	12 208	22 566	10 024
T 14 Construction mécanique	8 484	9 397	12 174	22 092	10 942
T 15 Construction électrique et électronique	8 220	10 019	12 066	22 801	12 310
T 16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	9 020	10 809	13 039	23 700	10 702
T 17 Construction navale et aéronautique, armement	10 321	10 829	13 589	22 686	13 401
T 18 Industrie du textile et de l'habillement	6 719	8 642	10 883	23 549	8 471
dont : Industrie textile -44 -	6 972	8 534	10 892	23 441	8 766
Industrie de l'habillement - 47 -	6 388	8 757	10 863	23 713	8 083
T 19 Industrie du cuir et de la chaussure	6 886	8 356	11 020	21 266	7 972
T 20 Bois, meubles, industries diverses	7 431	9 098	11 953	22 033	9 096
dont : Travail mécanique du bois -48 -	7 243	9 043	11 518	21 963	8 705
Industrie de l'ameublement -49 -	7 413	9 283	11 346	20 439	8 851
T 21 Industrie du papier et du carton	8 848	9 272	13 598	25 438	10 843
T 22 Imprimerie, presse, édition	9 833	9 963	14 313	21 756	13 034
T 23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques.....	8 066	9 089	12 239	22 182	9 921
dont : Industrie du caoutchouc -52 -	8 604	9 724	12 644	22 605	10 199
Transformation des matières plastiques -53 -	7 774	8 776	11 872	22 019	9 764
T 24 Bâtiment, génie civil et agricole	7 977	9 506	11 661	21 391	9 677
T 25 Commerce de gros alimentaire	7 769	8 346	11 616	21 952	10 396
T 26 Commerce de gros non alimentaire	8 168	8 764	12 113	22 266	12 206
T 27 Commerce de détail alimentaire	7 449	6 938	10 265	19 866	8 312
T 28 Commerce de détail non alimentaire	7 693	7 736	11 086	19 967	9 544
T 29 Réparation et commerce de l'automobile	8 223	8 537	12 493	22 208	10 496
T 30 Hôtels, cafés, restaurants	8 007	7 961	10 282	20 250	9 249
T 31 Transports non compris S.N.C.F. et R.A.T.P.	8 734	8 632	12 175	21 668	10 356
T 33 Services marchands rendus principalement aux entreprises (2)	7 759	9 309	11 938	22 758	14 440
T 36 Assurances	9 156	9 086	10 808	19 819	12 517
T 37 Organismes financiers	7 938	9 644	11 581	20 210	13 104
REGROUPEMENTS :					
U 02 Industries agricoles et alimentaires	8 085	8 646	12 146	22 249	9 934
U 04 Industries des biens intermédiaires	8 593	9 582	12 631	23 877	10 678
U 05 Industries des biens d'équipement	8 750	10 067	12 575	22 714	11 669
U 06 Industries des biens de consommation courante	7 683	9 382	12 324	22 832	10 403
U 07 Bâtiment, génie civil et agricole	7 977	9 506	11 661	21 391	9 677
U 08 Commerces	7 794	7 862	11 604	21 502	10 280
U 10 Services marchands	7 658	8 992	11 731	22 631	11 762
U 12 Assurances	9 156	9 086	10 808	19 819	12 517
U 13 Organismes financiers	7 938	9 644	11 581	20 210	13 104
U 02 à U 06 Industrie non compris le bâtiment	8 388	9 580	12 508	22 896	10 998
U 02 à U 07 Industrie y compris le bâtiment	8 302	9 571	12 379	22 687	10 757
U 08 à U 14 Tertiaire	7 910	8 636	11 773	21 822	11 249
U 10 à U 14 Services	7 651	9 189	11 761	21 969	11 980
U 02 à U 14 Ensemble des secteurs marchands non agricoles.....	8 176	8 874	12 122	22 174	10 996

(1) - Le numéro entre tirets correspond au niveau 100 de la N.A.P. 73 (Nomenclature d'activités et de produits de 1973).

(2) - Non compris le travail temporaire, N.A.P.73 : 77.7

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X

Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.

Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES

Pièce 222 B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an)

525 F

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.